

Modes, temps et aspects

1. Les enjeux pédagogiques d'une théorie de l'énonciation

1.1 Pour se constituer en science, et s'arracher à la confusion entre forme et sens où la grammaire s'embourbait depuis des siècles, la linguistique avait jugé indispensable d'exclure la « parole » comme activité concrète et socialement déterminée des sujets parlants. Son unique objet était la langue comme système d'agencements formels régis par des principes internes, que ceux-ci soient de distribution et de substitution (linguistique dite structurale) ou incluent des hiérarchies et des transformations (linguistique chomskyenne).

Cet ascétisme formel n'a pas manqué de retentir sur la pédagogie des langues, avec les retards et distorsions propres à toute vulgarisation. Et si certains effets sont tout à fait bénéfiques – rigueur et précision dans la description, méthode expérimentale d'observation et de manipulation sur des séquences et des phrases, rapports entre oral et écrit –, d'autres sont contestables et d'ailleurs de plus en plus contestés: enfermement dans la phrase comme unité canonique, et dans l'exercice structural comme dressage formel, méconnaissance des « besoins langagiers » et des « catégories de sens », alors que l'essentiel, comme le disait E. ROULET (1976) est de faire acquérir aux apprenants une véritable « compétence de communication ».

Conscients de ces difficultés, les responsables de l'enseignement du français en Tunisie m'avaient en 1978 confié l'animation scientifique d'un séminaire national de trois jours sur les rapports entre grammaire implicite et grammaire explicite, et entre syntaxe et sémantique dans le cadre d'une théorie de l'énonciation. Quatre thèmes ont été retenus pour les exposés et ateliers, dont celui sur « Modes, temps et aspects », ici présenté de façon succincte.

1.2 S'il fut longtemps admis que l'énonciation, certes indispensable à la production d'énoncés, échappait par nature à l'investigation scientifique, on assiste à partir des années 1960 à une convergence de recherches tendant à dégager la nécessité linguistique, et non pas seulement sociologique, d'une *théorie de l'énonciation*. Je citerai pour mémoire le célèbre schéma de communication de JAKOBSON, et les recherches, d'abord logiciennes et philosophiques, sur les actes de langage et les présuppositions. L'essentiel, pour le sujet ici traité, concerne et « l'aspect indiciel du langage », c'est-à-dire le repérage par rapport au lieu et temps de l'énonciation, et les relations intersubjectives entre le locuteur, son

allocutaire et les images que tous deux se font du « référent », c'est-à-dire de la situation d'énonciation et du sujet traité. Les travaux les plus importants sont ceux de BENVENISTE, WEINRICH et CULIOLI auxquels nous renvoyons nos lecteurs. Ils présentent un triple intérêt:

- a) Ils traitent de questions grammaticales comme les modes, temps et personnes, mais sans se réfugier dans le pseudo-formalisme d'étiquettes comme *PRO*, *AUX* ou *Tps*;
- b) ils mettent en jeu le rapport entre énoncé et énonciation, et font donc intervenir, et la construction du sens dans l'acte de communication, et l'insertion de la phrase dans un discours où s'articulent les relations interpersonnelles et sociales, tant objectives que modalisées par des visées pragmatiques ou stylistiques;
- c) là où BENVENISTE (1966) pose « deux linguistiques », une linguistique du signe et une linguistique du discours, CULIOLI considère que les structures formelles, variables selon les langues, sont les traces d'opérations énonciatives que la linguistique est désormais en état d'étudier (1973).

Ainsi conçue, cette théorie de l'énonciation permet de dialectiser l'alternative pédagogique entre *compétence linguistique* et *compétence de communication*, en dépassant les dichotomies langue vs discours, syntaxe vs sémantique; elle se définit comme une pragmatique restreinte aux contraintes de communication observables dans toute activité langagière, mais différemment formalisées selon les langues et selon l'évolution diachronique de chacune.

2. Les modes

2.1 Modes dits « personnels » et « impersonnels »

La grammaire traditionnelle assigne à chaque forme verbale un *mode* (indicatif, conditionnel ...) et un *temps* (présent, passé antérieur ...). Aux quatre modes dits personnels parce qu'ils marquent la personne, le nombre et à la 3^e personne le genre, s'opposent deux ou trois modes dits impersonnels. L'*infinitif* et le *participe* correspondent respectivement à la forme nominale et à la forme adjectivale du verbe:

Partir, c'est mourir un peu.

Effrayées par l'orage, elles s'abritèrent sous un rocher. Certains auteurs distinguent aussi le *gérondif*, qui n'est autre que le *participe présent* précédé de la préposition *en*. Ce *gérondif* constitue la forme adverbiale du verbe:

Jean s'est réveillé en pleurant.

2.2 Incertitudes d'une définition sémantique du mode

Le mode admet une définition formelle – la différence observable quand les autres paramètres verbaux (temps et éventuellement personne) demeurent constants:

<i>Tu manges</i>	<i>Mange</i>	} <i>manger/mangeant</i>
<i>Il mange</i>	<i>Qu'il mange</i>	
<i>Nous mangeons</i>	<i>Nous mangerions</i>	

Mais il admet aussi une définition sémantique – celle du point de vue du locuteur sur l'information sémantique ou la valeur communicative marquée par la variation modale:

«Les modes expriment l'attitude prise par le sujet à l'égard de son énoncé; ce sont les diverses manières dont le sujet conçoit et présente l'action, selon qu'elle fait l'objet d'un énoncé pur et simple ou qu'elle est accompagnée d'une interprétation.»
(GREVISSE, *Le Bon Usage*, p. 564)

Cette définition traditionnelle (BRUNOT, BALLY, etc.) ne va pas sans difficultés:

1° Elle oppose, sans le dire clairement, l'indicatif comme mode d'«un énoncé pur et simple», et les autres modes où la présentation de l'action serait «accompagnée d'une interprétation». Or tout énoncé implique une énonciation, et notamment un *acte de langage* (d'autres parlent de *fonction propositionnelle*) par lequel le locuteur affirme, questionne ou ordonne. C'est ce que MEUNIER (1974) appelle *les modalités d'énonciation*. Pour le mode grammatical de l'Indicatif, cette modalité est *l'assertion*, positive ou négative:

Paul est parti/n'est pas parti à Djerba.

2° Elle semble ne pas convenir aux modes impersonnels, où nominalisation ou adjectivation s'accompagnent d'une neutralisation du «point de vue du sujet». Aussi GREVISSE, plus attentif au sens qu'à la forme, considère qu'il est «abusif» de parler de mode pour «l'infinitif, le participe et le gérondif, qui n'expriment par eux-mêmes aucune modalité de l'action, et qui prennent la valeur modale des verbes de la phrase» (p. 565).

En fait, les valeurs des modes impersonnels peuvent s'intégrer dans un système modal à condition de considérer, comme la linguistique moderne, que la valeur de neutralisation est un élément significatif de la structure.

3° Elle réduit le verbe à l'expression d'une «action», alors qu'il peut s'agir d'un état, d'une notion ou d'une propriété:

<i>Ahmed est orphelin.</i>	(état)
<i>L'eau bout à cent degrés.</i>	(propriété)

4° Elle mélange les données sémantiques et formelles, sans reconnaître:

- qu'une forme peut correspondre à plusieurs emplois;
- qu'une assignation de «mode» peut être automatique dans certaines configurations syntaxiques, tandis qu'elle a valeur d'opposition sémantique dans d'autres.

C'est cette discordance entre plan formel et plan sémantique que SAUSSURE appelait *l'arbitraire du signe*. La confusion entre forme et sens, caractéristique de la grammaire traditionnelle, ne résiste pas à l'examen des faits. Le subjonctif, mode dit de l'éventuel, est obligatoire en français dans les subordinées concessives:

Bien qu'il pleuve, il est sorti sans son imperméable. Le «mode» conditionnel marque lui aussi l'éventuel (*Je pourrais sortir / Je sortirais bien*), et jamais la condition qui se met à l'Indicatif présent/passé composé, ou imparfait/plus-que-parfait:

S'il pleut, je prends/prendrai mon imperméable.
S'il pleuvait, je prendrais mon imperméable.

La variation porte sur les deux verbes de la séquence *si P₁, P₂* (la condition et sa conséquence), et marque le jugement du locuteur sur le degré de probabilité des deux événements ou propriétés enchaînés. Jugement qui intéresse l'intelligence, mais aussi l'affectivité: si on souhaite qu'il ne pleuve pas, on utilisera plutôt le système Imparfait + Conditionnel, en combinant les deux modalités du possible/impossible et du désirable/indésirable.

Enfin, le «conditionnel» marque le *futur dans le passé* par application d'une règle de concordance des temps sur les complétives:

Luc pense qu'il partira demain.
Luc pensait qu'il partirait le lendemain.

On notera que le futur et le conditionnel forment *un couple morphologique* (*il partira/partirait*) et *sémantique* puisque l'avenir comporte une modalité d'incertitude: intention et/ou obligation.

2.3 Modes et modalités

On évitera donc de confondre *le mode, catégorie grammaticale* définissant un paradigme de morphèmes verbaux, avec *la modalité, notion sémantique* renvoyant aux opérations énonciatives et admettant des réalisations diverses:

Modalité du possible: *Jean viendrait.*
Jean peut/pourra/pourrait venir.
Peut-être que Jean viendra/viendrait.

Modalité de l'ordre: *Il se pourrait que Jean vienne.
Et si Jean venait? (etc.)
Ferme la porte! – Tu fermes/fermeras la porte. – Tu fermes
la porte? – Tu peux/pourras/pourrais fermer la porte? – Tu
pourrais fermer la porte!*

2.4 Le bon usage des modes fait intervenir:

- a) des oppositions sémantiques liées aux actes de langage et aux relations intersubjectives; selon les types de phrase, ces oppositions peuvent être reliées à plusieurs systèmes de formes verbales (cf. phrases hypothétiques);
- b) des règles morpho-syntaxiques arbitraires qui varient selon la langue ou le niveau de langue. Ainsi le subjonctif pour la concession en français. Ainsi l'indicatif futur après *espérer*, mais le subjonctif après *souhaiter* ou *vouloir*:

*J'espère que Jean viendra nous voir.
Je souhaite/veux que Jean vienne nous voir.*

Ainsi, et selon le niveau de langue, le subjonctif ou l'indicatif après certains verbes à la forme négative ou interrogative:

*Je ne crois pas qu'il vienne. (niveau soutenu)
Je ne crois pas qu'il viendra. (niveau standard)*

2.5 Les oppositions de modalité se marquent en français par quatre types principaux de structure:

- une opposition dite de «mode grammatical» sur le verbe:
Tu viens / Tu viendrais / Que tu viennes
- des verbes dits «modaux» suivis d'un autre verbe à l'infinitif:
Tu peux venir / Tu dois venir
- des «adverbes de phrase» comme *peut-être* ou *franchement*
Franchement, votre argent m'intéresse.
- une phrase impersonnelle de modalité dominant une autre phrase:
Il faut / Il se peut qu'il vienne.

Rappelons qu'il convient de distinguer (cf. MEUNIER 1974):

- a) les modalités illocutoires ou d'énonciation, qui intéressent directement la relation entre les interlocuteurs et font qu'une phrase est obligatoirement assertive, interrogative ou injonctive. En français, l'injonction est marquée par l'impératif ou le subjonctif, alors que le mode verbal ne joue pas pour distinguer l'assertion de l'interrogation;

- b) les modalités dites d'énoncé où le locuteur émet un jugement sur le caractère vrai/faux/possible/douteux/souhaitable etc. de ce qu'il dit:
 - (1) *Jean prétend qu'une soucoupe volante s'est posée sur son toit.*
 - (2) *D'après Jean, une soucoupe volante se serait posée.*
 (En (1), la mise en doute de l'assertion est marquée lexicalement par le verbe *prétendre*; en (2), elle l'est par le mode grammatical).

3. Les temps

3.1 Système grammatical et système sémantique des temps

De même qu'il faut distinguer *mode grammatical* et *modalité sémantique*, de même il ne faut pas confondre le *temps verbal* (en anglais *tense*) avec les valeurs sémantiques d'antériorité, de simultanéité et de postériorité par lesquelles nous nous repérons dans le temps (en anglais *time*). Comme catégorie grammaticale, les temps verbaux articulent des oppositions qui intéressent le temps proprement dit, mais aussi l'aspect et la modalité.

3.2 Temps chronologique et temps linguistique

Comme suite d'événements, le *temps chronologique* englobe aussi notre vie. Il est objectivé par des systèmes de repères socio-culturels (jour, semaine, mois, année) qui permettent d'ordonner les événements et de les référer à un point-zéro conventionnel, comme par exemple la date présumée de la naissance du Christ.

Le temps linguistique s'ordonne lui aussi selon l'avant et l'après, car l'axe du temps est hélas irréversible, mais le point-zéro du *présent* varie avec chaque énonciation. Les marques temporelles, qu'elles soient ou non verbales. – *j'ai pris/je prends/je prendrai*, mais aussi *hier/aujourd'hui/demain* – «embrayent» (cf. JAKOBSON) sur la situation de discours. Elles sont en outre peu nombreuses, surtout si on les compare à un système de datation numérique par année. Pour compenser cette économie des formes, la grammaire des temps verbaux peut opérer une démultiplication: opposer le passé, le présent et l'avenir, mais aussi situer tout événement comme antérieur ou non à un autre événement situé sur l'axe chronologique passé/présent/avenir.

3.3 Temps dits simples et temps dits composés

Ainsi, l'Indicatif français articule une opposition entre le présent (*je travaille*), le passé (*je travaillais/je travaillai*) et le futur (*je travaillerai*). Mais

tout événement peut en outre être présenté comme antérieur à ce présent, ce passé ou ce futur. D'où un double système de conjugaison: les *temps dits simples* parce que conjugués sans auxiliaire, et les *temps dits composés* qui marquent l'antériorité par rapport au temps simple correspondant:

Présent: je travaille, je sors
 Passé composé: j'ai travaillé, je suis sorti

Aux autres modes que l'Indicatif, le double système des temps se réduit à l'opposition [\pm Antériorité]: *travailler/avoir travaillé, tu travaillerais/tu aurais travaillé*, etc. Les formes d'imparfait et plus-que-parfait du subjonctif sont régies par une règle de concordance des temps et tendent à disparaître sauf à la 3^e personne en langue littéraire.

3.4 Le présent dit général ou aoristique

Echappent au temps les *notions*, quand elles ne le spécifient pas, et les *propriétés*, qui sont toujours vraies. Pour les notions, l'infinitif français oppose temps simple et temps composé, qui marque l'antériorité et/ou l'accompli. Pour les propriétés, les langues utilisent soit un temps spécial dit «aoriste» (= sans bornes), soit un présent ou un passé à valeur «générale». Ainsi, l'Indicatif présent du français marque tantôt un événement pris dans son déroulement (*présent dit momentané*), tantôt un événement indéfiniment répétable, c'est-à-dire une propriété, et tantôt une valeur intermédiaire «d'habitude»:

Jean tourne autour de la maison comme un fou.
 Tous les dimanches, Jean fait du tennis.
 La terre tourne autour du soleil.

4. Les aspects

Si le temps linguistique ordonne chronologiquement les événements à partir de ce temps-repère labile qu'est le *présent d'énonciation*, l'aspect marque un *point de vue* sur le déroulement ou l'accomplissement d'un *process pris isolément*. L'aspect, c'est un moment de l'action, ou un état résultatif de cette action.

4.1 L'opposition aspectuelle fondamentale, et qui génétiquement se met en place bien avant la perspective chronologique, distingue l'*accompli* et le *non accompli*:

Jean mange sa soupe. (non accompli ou Infectum)
 Jean a mangé sa soupe. (accompli ou Perfectum)

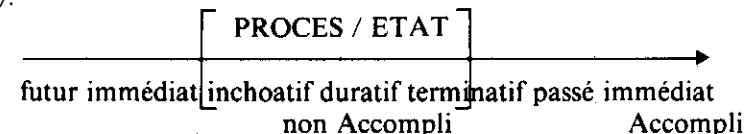
L'*aspect non accompli* peut aussi s'appeler *imperfectif* (par exemple en russe) ou forme *progressive* (par exemple en anglais). En français, où les valeurs aspectuelles sont toujours mélangées à des valeurs temporelles comme nous le verrons plus loin, l'imparfait s'oppose au passé simple, au passé composé ou au présent en ce qu'il marque le non accompli dans le passé, et donc la «durée»:

En 1802 naissait Victor Hugo
 En 1802 naquit/est né/naît/naîtra Victor Hugo...

Bien entendu, la durée objective de la naissance n'est pas plus longue avec l'imparfait qu'avec le passé: l'imparfait produit seulement un effet de «gros plan», pour parler comme au cinéma!

L'*accompli* marque l'achèvement de l'action, et cet achèvement peut s'interpréter, soit comme *fin* d'une action qui tombe ainsi dans le passé, soit comme *résultat* durable de cette action. Dire *J'ai appris le français* signifie, soit qu'on a oublié le français (le passé est alors perdu), soit qu'on sait encore le parler (le passé prolonge ses effets dans le présent)

4.2 Si on représente la temporalité par un axe, on voit qu'on peut saisir l'action ou l'état à divers moments de son déroulement: à son commencement (*inchoatif*), juste avant son commencement (*futur immédiat*), en son progrès, à son achèvement, ou immédiatement après (*passé immédiat*):



En français, ces autres valeurs aspectuelles ne sont pas spécifiées par des morphèmes verbaux, mais par d'autres verbes qui, au moins pour *aller* et *venir de*, commencent à acquérir un statut d'auxiliaire:

<i>Il va travailler.</i>	(futur immédiat)
<i>Il commence/se met à travailler.</i>	(inchoatif)
<i>Il est en train de travailler.</i>	(progressif)
<i>Il s'arrête/a fini de travailler.</i>	(terminatif)
<i>Il vient de travailler.</i>	(passé immédiat)

5. Les relations entre temps et aspects

Le temps et l'aspect catégorisent deux systèmes de repérages énonciatifs sur la temporalité des événements et des états, étant bien entendu qu'un état est assimilable à un événement s'il a un début et/ou une fin. Un

même système d'oppositions fonctionne donc deux fois: d'une part et c'est l'aspect, pour chaque procès pris isolément, d'autre part et c'est le temps, pour chaque procès dans sa relation avec d'autres procès. Mais dire d'une action qu'elle va commencer, c'est situer ce commencement par rapport à un passé immédiat qui lui est antérieur. Dire d'une action qu'elle est achevée, c'est la situer dans un futur par rapport à son début et à son déroulement, mais dans un passé par rapport au temps qui la suit.

On comprend donc que dans toutes les langues les valeurs de temps et d'aspect soient étroitement intriquées, et *pour chacune différemment*. Ainsi le russe a un système aspectuel grammaticalement bien marqué, tandis que le système français des temps simples et des temps composés favorise la confusion, ou la surimposition, entre le temps et l'aspect.

Le cas le plus intéressant et le plus étudié est celui des *relations entre passé simple et passé composé*. Celui-ci a la valeur aspectuelle d'accompli dans le présent, et donc d'antériorité dans un passé proche ou présenté comme tel, avec ou non effet résultatif selon le sens lexical du verbe et la situation d'énonciation:

Jean a été malade/a répondu avec insolence/a cassé la potiche...

Que le passé composé tende à supplanter le passé simple fait évidemment problème puisque le passé simple repère un événement éloigné du présent et sans effet résultatif. On renverra ici aux analyses de BENVENISTE 1966 qui ont l'insigne mérite de relier personne, temps et systèmes énonciatifs en distinguant dans la conjugaison française «deux systèmes distincts et complémentaires» (p. 238) qui «manifestent deux plans d'énonciation différents», celui de l'*histoire* (passé simple à la 3^e personne) et celui du *discours* (passé composé pour la 1^{re} et 2^e personne en tant qu'elles conversent entre elles). La réalité linguistique est en fait plus complexe: maintien du passé simple en français du midi, extension croissante du passé composé à la 3^e personne dans les récits historiques, ou inversement, emploi massif du passé simple à la 1^{re} personne dans les rédactions scolaires où l'élève doit toujours raconter une histoire dont il a été le témoin et/ou l'acteur (les fautes de morphologie abondent, mais les verbes dits de la 3^e conjugaison sont difficiles et surtout l'opposition phonologique *ε/e* (*j'arrivais/j'arrivai*) tend à se neutraliser!).

Si le procès diachronique de répartition et/ou de concurrence entre passé composé et passé simple n'a pas encore abouti à une nouvelle synchronie stabilisée, il procède en tout cas de ce *mécanisme linguistique fondamental de neutralisation entre accompli et antériorité* qui se retrouve en français dans le présent passif sans agent: *La porte est ouverte par le vent* (non accompli) vs *La porte est ouverte* (accompli).

6. Brèves conclusions pédagogiques

6.1 La maîtrise des modes, temps et aspects ne saurait donc se limiter à un apprentissage formel de la conjugaison verbale. Certes, celui-ci est aussi nécessaire que difficile, notamment en français où la morphologie du verbe est complexe, disparate, et largement arbitraire en son orthographe.

6.2 Pour employer les formes verbales à bon escient, il faut *et comprendre la réalité universelle des repérages énonciatifs, et connaître l'arbitraire des règles et combinatoires propres à chaque langue*: répartition des modes/temps/aspects, expressions diverses des modalités, règles de concordance des temps et de construction des verbes, subjonctif dans les concessives, indicatif (mais jamais au futur ni au passé simple) dans les conditionnelles, etc. . . Et quand il s'agit d'étudier une langue étrangère, mieux vaut s'appuyer sur une comparaison méthodique entre le système de la langue maternelle et celui de la langue-cible.

6.3 Mais l'essentiel, et pour tout apprenant, est l'étude si possible collective de textes authentiques et de situations de communication où seront mises en évidence *les stratégies discursives des énonciateurs*. Celles-ci tiennent compte des contraintes de la situation (expressions atténuées de l'ordre, niveau de langue littéraire du passé simple ou de certains subjonctifs), mais aussi de la liberté relative dont chacun dispose selon les rôles sociaux qu'il peut ou doit jouer et les effets stylistiques recherchés: *L'étranger* de Camus est écrit au passé composé pour montrer que Meursault vit au jour le jour dans un enchaînement absurde de présents et de passés proches.

6.4 Enfin l'utilisation correcte des temps grammaticaux implique que l'enfant maîtrise le système conceptuel de la temporalité (antériorité/simultanéité/postériorité), qui ne se met définitivement en place que vers 11-12 ans. D'où l'utilité, de temps à autre, d'exercices logico-sémantiques sur l'avant et l'après, pour dépister retards intellectuels ou blocages affectifs et tenter d'y remédier.

Université Paris-X
Institut de Linguistique
2 rue de Rouen
F 92001 Nanterre Cedex

Jacqueline Bastuji

Indications bibliographiques sommaires

- BENVENISTE, Emile (1966): *Problèmes de linguistique générale*. Paris, Gallimard, 356 p.
- CULIOLI, Antoine (1973): «Sur quelques contradictions en linguistique», *Communications* 20, 83-91, Paris, Seuil.
- CULIOLI, Antoine (1979): «Valeurs modales et opérations énonciatives», *Modèles linguistiques I Fasc. 2*, 38-59, Pr. Univ. Lille.
- JAKOBSON, Roman (1963): *Essais de Linguistique Générale*. Paris, Minuit.
- MEUNIER, André (1974): «Modalités et communication», *Langue française* 21, 8-25, Paris, Larousse.
- WEINRICH, Harald (1964): *Le temps*, trad. franç., Paris, Seuil, 334 p.